



apec Association
intercommunale pour
l'épuration des eaux usées
de la Côte

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU
27 août 2025 A ARZIER-LE-MUIDS**

	Début de la séance à 19h30	Ordre du jour modifié
--	-----------------------------------	------------------------------

L'ordre du jour modifier est le suivant :

1. Appel.
2. Communication du bureau.
3. Procès-verbal de la séance du 22 mai 2025.
4. Préavis n°17, relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour la construction d'une nouvelle STEP.
5. Préavis N°18, relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour l'intégration d'un local destiné à ThermonrésÔ SA.
6. Communications du comité de direction.
7. Propositions individuelles et divers.

L'ordre du jour de la séance du 22 mai 2025 a été modifié, relatif au point concernant les élections statutaires et acceptées à la majorité tel qu'amendée.

1.	Appel
-----------	--------------

L'appel permet de constater la présence de 52 conseillers intercommunaux.

La totalité des communes est représentée.

Le Conseil Intercommunal est donc valablement constitué et peut délibérer.

2. Communication du bureau

Aucun courrier n'a été reçu.

3. Procès-verbal de la séance du 27 août 2025

Le procès-verbal a été adressé à chaque membre du Conseil Intercommunal.
Il n'est pas procédé à sa lecture.

Le procès-verbal de la séance du 22 mai 2025 est accepté à la majorité, avec 2 absentions.

4. Préavis n°17, relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour la construction d'une nouvelle STEP.

1. La lecture des conclusions du rapport de la commission de la nouvelle STEP est effectuée par Monsieur Stéphane Gabriel , elles sont les suivantes :

La Commission de la nouvelle STEP recommande, à l'unanimité des membres présents, d'accepter les conclusions du préavis tel que présenté soit :

- *D'accepter le préavis n°17 tel que présenté par le comité de direction, et d'adopter le crédit d'investissement pour la construction d'une nouvelle STEP (voir le rapport de commission)*

2. La lecture des conclusions du rapport de la commission des finances est effectuée par Monsieur Laurent Bardet, elles sont les suivantes :

La Commission des finances recommande, à l'unanimité des membres présents, d'accepter les conclusions du préavis tel que présenté soit :

- *D'accepter le préavis n°17 tel que présenté par le comité de direction, et d'adopter le crédit d'investissement pour la construction d'une nouvelle STEP (voir le rapport de commission)*

La discussion est ouverte.

La parole est demandée.

- Madame Issumo Valérie de la commune de Marchissy nous rappelle que si on converti le biogaz en électricité, on perd 30%. Si on ne converti pas le biogaz en l'électricité de la STEP et que celle-ci s'approvisionne hors de l'électricité des panneaux solaires cela représentera une épargne. Elle se demande si on prend l'option de ne pas convertir le biogaz en électricité et d'acheter électricité hors des panneaux solaires, serait pertinent ?

Réponse du CoDir :

Le biogaz sera converti en chaleur, car la STEP en a besoin. Cette énergie renouvelable pourra être injectée dans le réseau ThermorésÔ, même en été, ce qui bénéficiera à la STEP et à la communauté de Gland.

- Question de Monsieur Pelet Nicolas commune de Gland remarque que les montants sont toujours hors taxes alors que le CoDir a parlé de montants bruts, il se demande s'il faut s'attendre à des coûts supplémentaires ou les montants indiquer, moins les subventions, seront les montants que coûtera la station à l'association.

Réponse du CoDir :

La TVA sera récupérée au fur et à mesure. Aucun détail pour le moment ne peut être donné mais Il n'y aura pas d'influence sur les coûts.

- Question Monsieur Von Wyl Andrian de la commune de Genolier qui se demande si les CHF 11,7 million de subvention sont une estimation ou si cela est confirmé ?

Réponse CoDir :

M. Fritché confirme avoir reçu l'octroi de la subvention du canton. En préavis, ils ont prévu un montant de CHF 4'225'142.00 et un autre montant de CHF 6'194'200.00 car c'est un plafond. Ils ont compté les divers imprévus dans les plans, mais par contre dans le plan financier, ils ont tenu compte des coûts comme si tout allait bien. Au niveau des micropolluants, ils ont reçu une ébauche de l'octroi fédéral CHF 6'178'809.00 comme prévu dans le préavis et l'octroi d'un montant de CHF 7'814'176.00 a été confirmé.

- Question de Monsieur Prod'Hom Frédéric de la commune de Dully qui dit que sa Municipalité a beaucoup discuté par rapport aux charges d'exploitation et aux impacts sur les forêts et la hausse du coût par habitant. La première question est de savoir s'ils vont devoir monter tout de suite les coûts à CHF 160.-/par habitant ?

Réponse du CoDir :

Monsieur Fritché précise que la volonté depuis le départ du projet est de lisser ce pic pour qu'il n'y ait pas une année qui soit exceptionnellement chère. L'APEC refacture aux communes sous forme d'équivalent/habitants et pour lisser cela, il a été amorti passablement dans les préavis dès le départ. Il sera tout fait pour éviter un pic.

Monsieur Schweitzer ajoute que selon le MCH2, il sera mis en place, dès le premier franc investi, afin que cela permettra d'éviter aux communes, pendant 3 à 4 ans, d'avoir des montants en escalier. Si les coûts sont repoussés, il faudra payer plus et l'option choisie a été plutôt de dire qu'il faut essayer d'étaler et le lisser sur un maximum d'années comme cela les communes ont une prévisibilité et pour l'association, cela limite l'endettement. Tout ce qu'il peut être fait avec l'amortissement, afin de descendre l'endettement, sera fait.

C'est également des coûts en moins de charges d'intérêts. Cela sera mis en route en fonction des investissements qui sont prévus en mai 2026, avec le prochain budget.

- Question de Monsieur Prod'Hom Frédéric de la commune de Dully qui se demande s'il n'y aura pas besoin de cautionnement de la part des communes, en cas de problème ?

Réponse du CoDir :

Il en a été discuté lors de l'augmentation du plafond d'endettement et il n'y a pas eu d'évolution par rapport à cela.

La discussion est close

Décisions

Le Conseil intercommunal décide à l'unanimité :

1. *D'accorder le crédit de CHF 92'165'160.00 d'autoriser le Comité de direction à entreprendre les travaux de construction d'une nouvelle STEP;*
2. *D'autoriser le Comité de direction à contracter un emprunt de CHF 92'165'160.00 aux conditions les plus favorables.*

5. Préavis N°18 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour l'intégration d'un local destiné à ThermonrésÔ SA.

3. **La lecture des conclusions du rapport de la commission de la nouvelle STEP est effectuée par Monsieur Stéphane Gabriel, elles sont les suivantes :**

La Commission de la nouvelle STEP recommande, à l'unanimité des membres présents, d'accepter les conclusions du préavis tel que présenté soit :

- *D'accepter le préavis n°18 tel que présenté par le comité de direction, et d'adopter le crédit d'investissement pour l'intégration d'un local destiné à ThermonrésÔ SA dans le programme de la construction de la nouvelle STEP.*

4. **La lecture des conclusions du rapport de la commission des finances est effectuée par Monsieur Laurent Bardet, elles sont les suivantes :**

La Commission des finances recommande, à l'unanimité des membres présents, d'accepter les conclusions du préavis tel que présenté soit :

- *D'accepter le préavis n°18 tel que présenté par le comité de direction, et d'adopter le crédit d'investissement pour l'intégration d'un local destiné à ThermonrésÔ SA dans le programme de la construction de la nouvelle STEP.*

La discussion est ouverte.

La parole est demandée.

- Question de Monsieur Voutat Pascal de la commune d'Arzier-le-Muids qui soulève qu'il y a une erreur dans le préavis, ce ne sont pas des W mais des kW.

Réponse CoDir :

Il s'agit effectivement des kW.

- Question de Monsieur Prod'Hom Frédéric de la commune de Dully qui trouve que le prix du loyer paraît relativement bas et demande comment le loyer a-t-il été fixé ?

Réponse CoDir :

Un équilibre a été trouvé par rapport à l'énergétique et à l'environnement en accueillant thermorésÔ.

- Question de Monsieur Prod'Hom Frédéric commune de Dully, qui demande s'il y a des nombres d'années fixés au bail à loyer de longue durée ?

Réponse du CoDir :

Les coûts ont été fixés avec le partenaire (thermorésÔ) selon les moyens de chacun donc le local a été calculé sur le coût brut du bâtiment. Comme ils ont de gros investissements à faire, ils ne souhaitent pas le faire juste sur 5 ans ou 10 ans mais sur 40 ou 50 ans car l'idée est qu'elle reste en place le plus longtemps possible.

- Question de Madame Maillfert Christiane commune de St-Cergue, qui demande si cet investissement sera autoportant à un moment donné ou est-ce qu'une partie des coûts sera répercutée sur le traitement des eaux usées et donc sur les habitants des petites communes ?

Réponse du CoDir :

L'idée est plutôt dans l'autre sens, l'intérêt est d'optimiser l'énergie et ainsi diminuer le coût pour la STEP. Etant donné qu'il y aura un excédent de chaleur, il y aura a priori, un encaissement d'argent donc cela réduira le coût pour la station. C'est un moyen de valoriser l'eau épurée. Il y aura surtout du bonus.

- Question de Madame Issumo Valérie commune de Marchissy, qui demande si à terme les eaux usées traitées mais non potables seront vendues à des agriculteurs ou à des maraîchers car il y a beaucoup de sécheresse dans le monde et cela pourrait également être une source de revenus.

Réponse du CoDir :

Ça fait l'objet d'un chapitre pour valoriser cette eau mais ce n'est pas exclu. On verra les expériences faites à Yverdon, afin de valoriser cette eau, mais on verra s'il y a un intérêt ou pas. Il n'y a pas beaucoup de contraintes légales qui limitent cet intérêt. La discussion est close.

Le Président passe au vote du préavis.



Décisions

Le Conseil intercommunal décide à l'unanimité :

1. D'accorder le crédit de CHF 1'000'000.- et d'autoriser le Comité de direction à intégrer un local destiné à ThermorésO SA dans le programme de la construction de la nouvelle STEP.
2. D'autoriser le Comité de direction à contracter un emprunt de CHF 1'000'000.- aux conditions les plus favorables.

6. Communications du Comité de Direction

Monsieur Cédric Marzer remercie l'assemblée d'avoir voté ces préavis ceci est l'aboutissement d'un grand travail pour en arriver là de la part de nos mandataires, et on les remercie.

Remercie également le CoDir qui a été très motivé à diriger ce projet. Une mention particulière à M. Guy Fritché qui est là depuis des années pour mener ce projet à bien qu'il connaît sur le bout des doigts. Il a été la locomotive et a aidé à tenir les délais jusqu'au bout.

M. Claude Bosson communique avoir mandaté l'agence "Quart d'heure" pour renforcer la communication sur ce projet. Elle sera axée sur plusieurs thèmes : une refonte du site internet, les réseaux sociaux, communiqué de presse. Un flyer d'information qui sera distribué via GlandCité qui est distribuée dans diverses communes. Une séance publique d'information sera organisée ainsi que l'élaboration d'un clip qui représente le projet pour la population.

7. Propositions individuelles et divers

La parole n'est pas demandée.

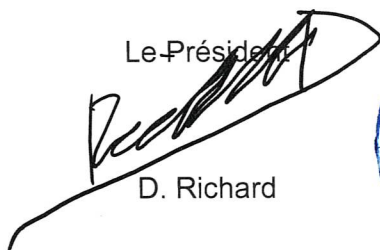
La prochaine séance extraordinaire le 9 octobre 2025 à la commune de Begnins.

Le Président remercie la Commune de Arzier-le-Muids pour son accueil.

La séance est levée à 20 h 30.

AU NOM DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le Président


D. Richard



La secrétaire


T. Ricci